

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 462

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DIAGNOSTICS STRUCTURELS DES BATIMENTS SOCIO CULTURELS – ADMINISTRATIFS – CULTURELS – LIEUX DE CULTES – PARKINGS -VOCATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

**Procédure adaptée ouverte - articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la
commande publique**

Considérant les besoins déterminés pour la réalisation d'un diagnostic structurel exhaustif visuel des bâtiments socio culturels, administratifs, culturels, lieux de cultes, parkings et bâtiments à vocation économique et commerciale de la Ville,

Considérant le montant global estimé de 160 000.00 € HT décomposé comme suit :

- 80 000.00€HT pour la tranche ferme relative à la réalisation des diagnostics des bâtiments culturels, socioculturel et administratifs
- 80 000.00€HT pour la tranche optionnelle relative à la réalisation des diagnostics des bâtiments de cultes, parkings et ceux à vocations économiques et commerciales

Vu la mise en concurrence avec publicité initiée par l'insertion d'une publication au BOAMP et les mesures complémentaires mises en œuvre consistant en la publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet,

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme <https://marchespublics.aude.fr>, profil acheteur de la collectivité, pour permettre son téléchargement immédiat par les candidats potentiels ainsi que le dépôt des offres par voie électronique,

Vu la reprise de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent dans le domaine des recherches d'annonces de consultation en matière de marchés publics,

Vu les propositions reçues au titre de cette consultation et leur analyse,

Considérant l'avis du 08 Juin 2021 émis par la Commission MAPA, instituée par délibération n° 01 du 16 juillet 2020.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 20 - 2031 du Budget Principal.

Compte tenu de la production par la société retenue des justificatifs fiscaux et sociaux requis,

J'ai donc décidé de conclure un marché à procédure adaptée, avec la société APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant global forfaitaire de 51 775.00 € HT dont 36 425.00 €HT pour la tranche ferme et 15 350.00 €HT pour la tranche optionnelle.

Carcassonne, le ... 05 JUL. 2021

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210705-decision21162-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

